



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, été 2018

La Poste -Distri



ÎLOTS ET SACOCHES



DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU SERVICE PUBLIC POSTAL

La Poste a présenté en novembre 2017 son nouveau schéma industriel avec au cœur de celui-ci, la transformation de 2600 PPDC en tournées dites « îlots » ou « sacoches »

Qu'est-ce que la tournée "îlot" ou "sacoches" ?

6 À 7 HEURES DE DISTRI PAR JOUR

**d'une tournée que nous n'avons pas préparé,
qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse 40°**

La qualité de service se dégrade, les collègues préparateurs ne connaissent pas les usagers, les collègues distributeurs ne connaissent pas les réexpéditions ni le courrier qu'ils auront à distribuer pour la journée.

Alors que depuis des années les médecins du travail préconisent un équilibre entre les travaux intérieurs et extérieurs, **La Poste fait l'inverse !**

Cerise sur le gâteau, à chaque réorganisation en îlot ou sacoches la Poste nous vole les tickets restaurant, nos 20 minutes de pause comprises dans le temps de travail et nous impose une coupure méridienne non payée d'1 heure.

Notre équilibre vie privée/vie professionnelle se détériore déjà au fil des réorganisations, là ce sera bien pire !

Les horaires de travail seront de 9h à 16h30 ou 17h,
et ceci même le samedi !!!

**Le métier de facteur, avec ses missions de service public,
ne doit pas être une variable d'ajustement.**

**Finis les travaux
intérieurs, ❄️
que des travaux
extérieurs !**

**NE NOUS LAISSONS PLUS MALMENER
PAR LA POSTE**

AVEC LA CGT, REVENDIQUONS :

- ▶ 32h hebdomadaires de travail pour tous
- ▶ L'allègement de la charge de travail
- ▶ L'embauche en CDI de tous les précaires
- ▶ Un volant de remplacement à 25%
- ▶ L'Abandon de la sécabilité
- ▶ Le maintien du service public postal universel
- ▶ La reconnaissance du rôle social du facteur
- ▶ La revalorisation des salaires
- ▶ Le maintien de la distribution matinale



LUTTE GAGNANTE

Les facteurs de Lourdes en Hautes Pyrénées en grève obtiennent le maintien des FE ; l'abandon de la coupure méridienne et du projet d'îlot sur BENAC ; l'attribution de 20 minutes de temps supplémentaire pour faire le plein de carburant sur OS-SUN ; l'attribution de 10 mn de temps supplémentaires pour vérification des sacoches ; le report de 2 mois pour la mise en place de la réorganisation avec suppression de la sécabilité durant 1 mois ; l'attribution d'une prime de 270€ pour compenser la perte des titres restos ; l'attribution d'une prime aux rouleurs identique à celle des titulaires de tournées en coupure méridienne ; la transformation d'un CDI intérimaire en CDI poste à temps plein



LA POSTE RENVOYÉE EN CORRECTIONNELLE !

La Poste sera jugée pour plusieurs infractions au Code du travail après le décès accidentel d'un livreur sous-traitant qui était employé dans des conditions illicites. **La CGT avait porté plainte et s'était portée partie civile.**

L'abus au recours à la sous-traitance va conduire La Poste au tribunal correctionnel de Nanterre. La société vient d'être renvoyée pour les chefs d'accusation de « *prêt de main d'œuvre à but lucratif par personne morale hors du cadre légal du travail temporaire* » et « *fourniture illégale de main d'œuvre à but lucratif par personne morale (délit de marchandage)* ». Un cadre de La Poste et l'ex-gérant d'une société sous-traitante sont également renvoyés en correctionnelle.

Selon le Code du travail, l'infraction de « *prêt de main-d'œuvre illicite* » est matérialisée lorsqu'une entreprise emploie un sous-traitant là où un salarié classique, en CDI, CDD ou même en intérim, aurait tout aussi bien pu être embauché. Quant au « *marchandage* », il désigne une situation où le salarié employé subit un préjudice du fait de son travail. Par exemple lorsqu'il est maintenu en dehors de l'entreprise pour l'empêcher de bénéficier des conditions offertes par un grand groupe ou des conventions collectives favorables d'un secteur de travail.

OBJECTIF de la tournée îlot ou sacoches Sous-traitance

**Une fois mis en « îlots » ou « sacoches »,
La Poste n'aura plus aucune difficulté
à vendre nos tournées à des sous-traitants
comme elle l'a fait pour les colis.**

**La sous-traitance
c'est le retour au XIXème siècle**

Nous faisons tous le même travail

**Nous sommes tous des postières et des postiers à part entière
Revendiquons les mêmes droits et garanties pour toutes et tous**

**NE LAISSONS PAS LA POSTE SACRIFIER NOS VIES
ET NOTRE MÉTIER POUR LEURS PROFITS**



NE LAISSONS PAS FAIRE LA POSTE, AGISSEZ AVEC LA CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**